

## 7 Mettre en place un système global

### OBJECTIF

Connaître les outils permettant de mettre en place une stratégie de gestion des organismes indésirables à l'échelle de la structure.

Cette stratégie globale doit s'accompagner de techniques à mettre en place à plus petite échelle, disponibles dans les fiches 8 - *Se prévenir des adventices* et 9 - *Se prévenir des ravageurs et maladies*.

### La démarche d'une stratégie globale



Objectifs d'une stratégie globale :

- Proposer des **solutions alternatives** à l'utilisation de désherbants chimiques
- Mettre en place une **gestion durable** des espaces verts
- Développer des **techniques écologiques** d'entretien
- Préserver et favoriser la **biodiversité** dans les espaces concernés
- Embellir le cadre de vie des usagers

Ce plan s'articule autour de 2 grands modules :

- **La gestion de la flore adventive**
- **La gestion différenciée**

La réponse au module gestion de la flore adventive est gérée par le plan de désherbage. Ce plan est le premier niveau du plan global mais il peut être réalisé de façon indépendante du second module.

#### **A** Gestion de la flore adventive : Le plan de désherbage

Le plan de désherbage est un outil visant à la réduction de l'utilisation des désherbants chimiques permettant de mettre en place des techniques alternatives de désherbage dans un souci de protection de la ressource en eau, en fonction des moyens d'entretien disponibles. Le plan de désherbage n'est pas global dans le sens qu'il ne prend en compte que le désherbage et n'est pas considéré comme un outil de planification des travaux d'espaces verts complet.

Objectifs du PDC :

- Proposer des solutions alternatives à l'utilisation de désherbants chimiques
- Réorganiser le travail en fonction des moyens humain et matériel disponibles

Un plan de désherbage se réalise en quatre étapes.

#### **1** Inventaire des pratiques

Cette phase consiste à recenser :

- Les surfaces désherbées et non désherbées
- Les pratiques de désherbage sur les zones désherbées

Cet inventaire permet de faire le bilan des pratiques de la commune et constitue la base qui servira à déterminer les objectifs en matière de désherbage et évaluer l'évolution des pratiques.

## ② Définition des objectifs d'entretien

Cette étape est importante car elle permet à la commune d'entrer dans une phase de réflexion par rapport à ses pratiques d'entretien. En répondant aux questions « où désherber ? Où tolérer les herbes spontanées ? », la commune identifie :

- Les zones où le désherbage est nécessaire : sécurité, culture, exigence sociale
- Les zones où le désherbage n'est pas nécessaire

## ③ Classement des zones à désherber

Ce classement attribue un niveau de risque à chaque zone nécessitant un désherbage, selon le risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux. Le classement se fait selon deux niveaux de risque :

- **Risque élevé** : surfaces à proximité de points d'eau, surfaces connectées à des points d'eau (égouts, caniveaux), surfaces imperméables (dalles, ciment, bitume...)
- **Risque faible** : surfaces perméables, planes, éloignées des points d'eau

Les Zones Non Traitées (ZNT) sont prises en compte dans le classement. Les ZNT sont des zones en bordure d'un point d'eau ne pouvant recevoir aucune application directe, par pulvérisation ou poudrage, d'un produit phytosanitaire.

Ce classement débouche sur le choix des méthodes d'entretien appropriées à la surface, aux objectifs d'entretien, au niveau de risque de transfert des produits phytosanitaires dans l'environnement.



Exemple de cartographie des priorités d'entretien

Source : Fredon Lorraine

## ④ Enregistrement des pratiques d'entretien et bilan annuel du plan de désherbage

Afin d'apprécier la mise en place des préconisations d'entretien, chaque intervention, chimique ou non chimique, réalisée par les agents communaux ou des prestataires de service, est enregistrée dans un document. Ce document servira de base pour établir le bilan annuel du plan de désherbage et ainsi réajuster, si nécessaire, les objectifs et méthodes d'entretien choisis.



Mettre en place un plan de désherbage permet à une collectivité de mener une réflexion globale sur la tolérance à la flore adventice. L'habitude d'entretien avec l'usage des pesticides est une intolérance absolue aux herbes spontanées. Cependant, les techniques alternatives sont coûteuses en temps et en énergie, ce qui nécessite donc de mener une réflexion quant à l'exigence de « propreté » : la réflexion sur la tolérance aux herbes spontanées doit être menée aussi bien au niveau de l'équipe technique que des responsables et du public.

## B La gestion différenciée

Le plan de gestion différenciée est un outil complet permettant de répondre d'une part à une volonté de **préservation de l'environnement** et d'**amélioration du cadre de vie**, et d'autre part à une problématique d'**augmentation des surfaces** à entretenir avec des moyens qui restent identiques.

### 1 Inventaire et classification des espaces

Cet inventaire consiste à faire la liste des sites à entretenir et des pratiques d'entretien, à identifier les surfaces concernées, à déterminer la nature, les usages et les principales caractéristiques des sites identifiés ainsi qu'à réaliser une cartographie des sites à entretenir. Une classe d'entretien est attribuée à chaque espace vert.

Le nombre de classes varie selon les caractéristiques de la commune et va généralement de 3 à 5 :

- 1 : Jardins de prestige
- 2 : Jardins traditionnels
- 3 : Jardins de transition
- 4 : Les espaces naturels
- 5 : Les espaces sauvages

Des classes supplémentaires peuvent être créées pour les zones spécifiques telles que les terrains de sport.

La classe est attribuée en fonction de plusieurs critères :

- Rigueur de la composition
- Palette végétale exotique
- Mise en évidence du travail du jardinier
- Polyvalence d'usage
- Coût d'investissement et coût de maintenance
- Inscription dans une stratégie de développement durable
- Fréquentation et usage
- Valeur historique et sociale
- Connexion avec les autres espaces et proximité avec des espaces naturels



Exemple de cartographie des priorités d'entretien

Source : Fredon Lorraine

### 2 Définition du mode de gestion de chaque espace

Un cahier des charges pour chaque classe d'entretien est réalisé. Il définit selon les classes les postes de gestion suivants :

- Entretien général
- Fleurissement (substrat, fertilisation, arrosage...)
- Gazon
- Arbres et arbustes (plantation, arrosage, taille, fertilisation, choix des essences...)
- Fauche (matériel, hauteur, fréquence et période de coupe)
- Réaménagement du site, si nécessaire et si possible

## Communication

Cette stratégie globale, intégrant le plan de désherbage et le plan de gestion différenciée, doit être accompagnée d'un plan de communication. Ces nouveaux outils nécessitent un effort important de communication auprès des usagers. En effet, le **changement** de gestion peut parfois laisser penser aux usagers que les espaces sont délaissés. Il est donc nécessaire de communiquer sur ces évolutions et montrer que chaque espace fait l'objet d'une **réflexion spécifique**.

La communication doit être réalisée avant, pendant et après les changements de gestion. La communication doit expliquer quelles techniques sont appliquées (panneaux pédagogiques) et pourquoi (impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé, etc.).



cf. annexe : *Comment Communiquer sur la Démarche ?*



### Continuités écologiques et réservoirs de biodiversité

Espaces refuges, couloirs écologiques, protection de la biodiversité... Toutes ces notions se retrouvent dans la démarche de gestion différenciée. Si répondre à une problématique d'entretien est un des objectifs, il faut aussi valoriser la nature et toute sa richesse. Loin d'être ennemie de l'homme, la nature peut devenir son alliée si elle est accueillie dans des zones déterminées et respectée par tous, que ce soit un abri à insectes dans un parc ou un talus non fauché aux abords d'une route.

Les principes de la lutte biologique sont décrits dans la fiche 13 – *Lutte biologique contre les ravageurs et maladies*. N'hésitez pas à contacter les structures déjà engagées dans ce type de démarche.

## Point réglementaire

- Plan Ecophyto : la mise en place de ce type d'outil est en cohérence avec les objectifs du plan Ecophyto.
- Loi Grenelle 1 (articles 23; 24;26; 29) : création d'un schéma de corridors écologiques par l'état d'ici 2012.
- Loi Grenelle 2 (article 121) : intégration de ce schéma dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) des collectivités territoriales.
- Zone Non Traitée (ZNT), : Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires.

## Ce qu'il faut retenir

Ces outils permettent de :

- **Mettre en place des stratégies de gestion des indésirables à un niveau global en prenant en compte les exigences locales**
- **Gérer ses espaces en respectant au mieux l'environnement et en répondant à une problématique de manque de main d'œuvre**



### POUR ALLER PLUS LOIN

- **Guide CERTU : Aménager avec le végétal** : pour des espaces verts durables
- **Site du CNVVF (Comité National des Villes et Villages Fleuris)** : [www.cnvfvf.fr](http://www.cnvfvf.fr)
- **Guide des techniques alternatives au désherbage chimique dans les communes, Proxalys Environnement**
- **Contactez la FREDON** : [www.fredon-lorraine.com](http://www.fredon-lorraine.com)
- **Programme « zéro pesticide » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse** : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/0pesticide/index.html>